



Faymonville, le 23 septembre 2024

Opération de Développement Rural – Aubel
Compte rendu de la CLDR du 19 septembre 2024
**Présentation du Parc Paysager Bocage sans frontières & discussion parties
finalisées du PCDR**

Présences :

| Citoyens | | | |
|-----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| BECKERS Francis | E | KALAVASSIS Isabelle | Démission |
| BECKERS Albert | P | LEUTHER Benoît | P |
| BIET Anne-Françoise | A | LOHR Philippe | A |
| BOVY Nicolas | Démission | MATHIEU Patrick | P |
| CALIFICE Jean-Philippe | P | MEECKERS Justine | Démission |
| DONOLO Rosana* ¹ | P | PESSER Pierre | A |
| DUBOIS Jean-Rémy | P | PIRON Jean-Marc | A |
| EL BOUJALLOUKI Brahim | A | SABATIER Adrien | A |
| ERNENS Anne | A | STASSEN Béatrice | A |
| GALOPIN Jean-François | A | STASSEN Jean-Pierre | P |
| GILLIQUET Mickaël | A | STEFFENS Brigitte | Démission |
| GIROUL Chantal | A | TAETER Cynthia | P |
| GOUVARS Bernard | P | WEUSTEN Martine | P |
| HICK Anne-Françoise | A | WILLEM Vincent | Démission |
| HOUBEN Teddy | Démission | GERON David* | P |
| HUPPERTS Céline | A | | |
| ¼ communal | | | |
| DEBOUNY Frédéric | P | MEURENS Martine | P |
| DORTHU Benoît | P | STASSEN Léon | E |
| PEREE Kathleen | A | | |

Pour le Parc Paysager Bocage sans frontières : Benoit Franssen, coordinateur wallon.

Pour le bureau d'études Lacasse-Monfort : Cécile Romand, auteur de programme.

Pour la FRW : Sarah Maquet et Rosine Bronlet, agentes de développement.

¹ Membres invités – candidature non encore approuvée par le Conseil

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Rosine Bronlet remercie les membres présents pour leur participation et présente l'ordre du jour de la soirée.

2. DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

- Accueil
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2024
- Présentation du Parc Paysager Bocage sans Frontières
- Echange autour des parties finalisées du PCDR
- Choix de la première convention
- Préparation du passage au PAT
- Divers
- Agenda

3. VALIDATION DU COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la 10^e CLDR est approuvé à l'unanimité.

L'ensemble des comptes-rendus, le PowerPoint de la réunion et les différents documents de travail sont consultables via ce lien : www.aubeljeparticipe.info/pagepriveecldr

4. PRÉSENTATION DU PARC PAYSAGER BOCAGE SANS FRONTIÈRES

Benoit Franssen est le coordinateur wallon du Parc Paysager Bocage sans Frontières². Il présente aujourd'hui ce dernier (et les liens éventuels à faire avec certaines fiches du PCDR).

Il commence par rappeler ce qu'est un bocage et à quelles régions il s'applique. Un paysage bocager est un paysage semi-ouvert, dans lequel on reconnaît de nombreuses **lignes** : des haies, des alignements d'arbres, des talus boisés et des arbres têtards autour et entre les prés, les champs et les vergers et le long des ruisseaux.

Pourquoi le parc est-il transfrontalier ? Il s'étend sur la région flamande avec la Commune des Fourons, le Pays de Herve wallon et le « Heuvelland » (pays des collines) hollandais, qui sont très similaires en matière de paysage. Les problèmes de biodiversité s'étendent au-delà des frontières administratives. Le patchwork vallonné de prairies et de champs bocagers, d'anciennes forêts, de chemins creux, de vergers hautes tiges, de petits ruisseaux, de châteaux et de maisons à colombages ... se retrouve au-delà des frontières.

Les éléments linéaires constituent le facteur de liaison du paysage. Mais aussi les liens familiaux et sociaux qui traversent les frontières et assurent la cohésion des habitants de cette région. Ces lignes - visibles et invisibles - font que le Pays du Bocage est perçu par les habitants et les visiteurs comme un territoire cohérent.

Appel à projets flamand :

- Lancement appel à projet flamand : 19 avril 2021 par la ministre de l'Environnement et du Tourisme (Demir) et le ministre du Patrimoine (Diependaele)
- Des parcs paysagers transfrontaliers sont possibles si au moins 5 000 ha du territoire se situent en Flandre (Fourons : 5063ha)

² Plus d'informations sur le site officiel du Parc : <https://www.bocageland-paysdubocage.org/fr>

- Un parc paysager est un territoire d'intérêt international où l'interaction à long terme entre l'homme et la nature a donné naissance à un paysage spécifique présentant d'importantes valeurs écologiques, abiotiques, biotiques, culturelles ou paysagères et une qualité paysagère distincte, dans lequel il existe un espace pour le patrimoine, les loisirs, la nature, l'agriculture, le logement, l'économie et le tourisme, dans le cadre d'une vision intégrale

Les **objectifs** du Parc Paysager sont de :

- 1) renforcer et restaurer l'identité paysagère et qualité paysagère du territoire à partir d'une vision intégrale du patrimoine, la nature, l'agriculture, le logement, l'activité, les loisirs et le tourisme ;
- 2) contribuer à la réalisation des objectifs politiques européens et flamands (& wallons/néerlandais) en matière d'identité paysagère et de qualité des paysages ;
- 3) offrir une expérience unique du paysage et de la région aux habitants locaux et aux visiteurs nationaux et étrangers.

La Philosophie de l'appel à projets est de créer des opportunités pour le développement paysager de ces territoires sans imposer de restrictions supplémentaires. En convainquant les parties de la valeur ajoutée, formuler des objectifs paysagers locaux ambitieux sans imposer d'obligations. En somme, c'est de créer une confiance pour les années à venir avec les locaux, les privés et les investisseurs publics.

Il existe 5 types de paysages :



La boussole du bocage, composée de 4 éléments (paysage à effet tampon, paysage alimentaire, paysage hospitalier, paysage biodiversité), est le leitmotiv du Parc, une perspective de pensée systémique.

Le Bureau du Parc fait office de "ciment" entre les acteurs politiques et les acteurs locaux : en jouant le rôle de "coordinateur neutre territorial", et en guidant les processus de planification participative dans des sous-zones avec une interaction entre les deux groupes (acteurs politiques et acteurs locaux).

Au niveau de son fonctionnement, la structure de gouvernance est la suivante :

- Coalition territoriale, composée du comité directeur, soit les gouvernements et institutions publiques (Pilotage stratégique et financier, intérêt général - représentants politiques, partenaires de cofinancement, 14 institutions – 3 communes et province de Limbourg aux Pays-Bas, 3 communes et

province de Liège et région wallonne en Wallonie, 1 commune, province du Limbourg et région flamande en Flandre, et Euregio Meuse-Rhin et le Parc des Trois Pays comme transfrontalier).

- Consultation stratégique des partenaires = gestionnaire des terres, groupes d'intérêt, propriétaires privés et autres autorités publiques (Conseil stratégique au Comité directeur, intérêt sectoriel/"propre" intérêt, personnes de contact sectorielles Bureau du Parc, max. 15 organisations selon une élection triennale : P-B : 1 par thème bocage (max 5), WAL : 1 par thème bocage (max 5), FL : 1 par thème bocage (max 5) ; P-B/WAL/FL responsables des paysages alimentaires/paysages sponsorisés/paysages biodiversifiés/paysages hospitaliers organisent 1x moment d'échange sectoriel chacun)
- GT planification intégrée (Intérêt général - représentants officiels et visages sur le terrain (conseillers/personnel de terrain) ; WAL : 3 communes, divers départements province, DNF, Contrat de Rivière, Natagriwal, ... ; Discuter des contacts et des opportunités/défis liés à la mise en œuvre intégrée parmi les agriculteurs, les propriétaires, les résidents, ... ; Orienté vers l'action ; Transmettre les goulets d'étranglement au groupe de travail "Politique".

Le Bureau du parc joue le rôle de coordinateur neutre

| Richesse paysagère | Richesse sociale |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Personne de contact accessible et de confiance par des contacts bilatéraux • Fournir informations sur mesure et subventions appropriés • Superviser la planification participative • Mettre en œuvre plantation et aménagement (arbres, haies, vergers hautes tiges, mares, etc.) • Coordination de l'acquisition (conjointe) de matériel de plantation autochtone et indigène • Coordination et mise en œuvre gestion tardive des arbres (têtards) et fruitiers, des haies, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser partage des connaissances • Stimuler la coopération entre les agriculteurs, les gestionnaires de la nature et les autres gestionnaires du paysage, • Médiation des conflits concernant l'utilisation des terres et la gestion du paysage • Soutenir de nouvelles formes d'entrepreneuriat • Organiser des Cafés du Bocage • Coopération avec centres de recherche |
|  |  |

C'est un nouveau parc depuis quatre mois. N'hésitez pas à contacter les coordinateurs si besoin. Ils peuvent vous fournir par exemple des outils de médiation.

Questions des membres :

- 🗣️ Existe-t-il une coopération avec la fondation Elzéard (qui ont une pépinière de 100.000 arbres en préparation à Plombières) ? Y a-t-il eu un contact ?
 - ↳ Oui, ils ont été les voir, ce sont des partenaires qu'ils ont consultés (mais ils ne font pas (encore) partie du GT)
- 🗣️ Quelle origine de cette fondation ?
 - ↳ C'est un mécène privé qui subsidie un bureau d'études luxembourgeois qui gère ce genre de choses. La fondation possède beaucoup de capitaux, donc ils peuvent se permettre d'acheter beaucoup d'hectares d'un coup.
- 🗣️ Le Parc Paysager n'est-il pas une couche en plus dans la lasagne institutionnelle qu'on connaît déjà ?

- ↳ Non, car il n’y a pas toujours une excellente communication entre tous (grâce au groupe de travail), et le Parc fait le lien entre toutes ces couches.
- 👤 Dans vos partenaires, comptez-vous aussi Natagora ?
 - ↳ Le Parc leur a demandé d’être partenaire stratégique pour avoir un membre environnemental (mais ils essaient d’éviter d’avoir des ASBL qui feraient du lobbying)
- 👤 Chaque commune qui participe à ce projet est un point-relais ? Les demandes qui émanent de vous doivent transiter par les communes ?
 - ↳ Le Parc est là pour répondre aux communes en cas de questions de plantation, de subsides, législatives. S’il y a une question concernant le paysage ou autre, on peut s’adresser directement au Parc, c’est la personne de contact pour toute question liée au paysage.
- 👤 Remarque : chaque commune adhérant au Parc le finance en partie
- 👤 À partir de quelle taille peut-on faire appel au Parc pour une étude ?
 - ↳ Il n’y a pas de définition claire, tout dépend du projet et de l’idée.
- 👤 Si un fermier arrache toute une haie, que faire ?
 - ↳ Si l’infraction est commise, il faut d’abord appeler les personnes concernées. Le mieux est d’aller d’abord trouver la personne pour creuser les raisons, s’il y a eu autorisation, ...
- 👤 Les 2 plus grands risques pour le bocage et causes de sa disparition sont l’agriculture plus intensive et l’artificialisation des sols incessante : quel est l’impact du Parc dans ce domaine ?
 - ↳ Le Parc a pour mission de sensibiliser, informer les agriculteurs et les propriétaires fonciers, sur les primes, sur les obligations, ...
- 👤 Rôle de prévention : le parc intervient-il dans les demandes de permis de construction ?
 - ↳ Les communes peuvent les contacter pour fournir un avis informel
- 👤 Où êtes-vous basés ?
 - ↳ à Mouland (Fourons) (derrière Berneau)

Toutes les infos sur le Parc Paysager sont à retrouver sur ce site : <https://www.bocageland-paysdubocage.org/fr>

Contact : Benoit Franssen (coordinateur wallon) : benoit@bocageland-paysdubocage.org, +32 488 40 86 58

5. ECHANGE AUTOUR DES PARTIES FINALISÉES DU PCDR

Cécile Romand est présente pour discuter et échanger avec les participants autour des différentes parties du PCDR d’ores et déjà finalisées. Ces dernières leur ont été communiquées via le blog de la CLDR.

Elle rappelle avant toute chose les 6 parties composant un PCDR :

- 1) Analyse des caractéristiques de la commune → analyse descriptive non participative, en amont de la CLDR
- 2) Participation citoyenne
- 3) Diagnostic partagé
- 4) Stratégie → objectifs qui organisent tous les projets
- 5) Projets
- 6) Résumé dans le temps et espaces des projets

En premier lieu, la discussion s’articule autour de la partie 5, soit les **projets**. Les 3 lots sont passés en revue, afin de s’assurer qu’il ne persiste pas de questions ou interrogations auprès des membres.

LOT 1

Elle explique les modifications apportées aux fiches-projets du Lot 1 qui avaient suscité des remarques lors de la dernière réunion en juillet (majoritairement pour les CLT & logements tremplins)

Questions des membres :

- 🗨️ Dans le tableau récapitulatif des projets, pour la fiche-projet du potager communautaire, cela touche-t-il au domaine de la biodiversité ? Car cela avait été discuté lors du GT Biodiversité en avril 2024, et notamment des subsides de 10.000€. Est-ce que cela rentre dans ce projet-ci ?
 - ↳ L'appel à projets BiodiverCité 2024 rentre dans la fiche-projet « actions de sensibilisation et de mobilisation par et pour les citoyens aubelois aux questions de l'environnement », que la commune pourra mobiliser chaque année dans le cadre de chaque nouvel appel à projet. Cécile parle aussi du lot 0, du projet BiodiverCité 2023 **et 2024** et de l'adhésion au GAL Pays de Herve. Benoit Leuther intervient et explique que les projets proposés par les citoyens lors de la réunion BiodiverCité 2024 n'ayant pas été mis en œuvre ne sont pas pour autant oubliés, ils sont gardés « au chaud » pour être ressortis lors d'appels à projets, de finances communales le permettant, etc.
- 🗨️ Quels sont les montants ?
 - ↳ Une fois le PCDR approuvé, la commune dispose de 3 ans pour réaliser les projets du Lot 1. Ce sont donc les projets qui seront mis en œuvre de manière prioritaire, ce qui ne veut pas dire que tous les projets devront être réalisés dans les 3 ans. Idéalement, selon les moyens de la Commune, ils devraient être initiés dans les 3 ans. La réalisation des projets et leur financement sont donc étalés dans le temps. L'auteur estime plus large car lorsque le ministre signe la convention, il se base sur les montants indiqués. Si l'estimation financière fine du projet dépasse de plus de 20% l'estimation reprise dans le PCDR, il faut soumettre le dossier de nouveau au Ministre. Donc le bureau JML essaie de toujours proposer une estimation « haute » pour les projets. Mais il arrive souvent que des coûts réels soient supérieurs aux estimations. La raison principale est que la mise en œuvre des projets se déroule plusieurs années après la 1^{ère} estimation. Les projets devront de toute façon être précisés avec un auteur de projet (par exemple un architecte pour les logements) qui recalculera les coûts sur base du projet finalisé.
- 🗨️ La nouvelle majorité au Gouvernement Wallon va-t-elle suivre les décisions de l'ancien Gouvernement ?
 - ↳ Benoît Dorthu précise que la précédente majorité avait gonflé les budgets du développement rural pour conserver ces financements dans la durée, et la nouvelle majorité est plus forte avec les Engagés que l'ancien PS.
- 🗨️ Pour le projet concernant la création de l'espace de convivialité : pourquoi 80% ?
 - ↳ Car c'est plafonné à 80% au niveau des financements DR
- 🗨️ Que comprend exactement ce montant ?
 - ↳ Il comprend la démolition de l'ancienne école de la communauté française, avec le nouvel espace de convivialité et différents revêtements de surface (dont les voiries d'accès), le mobilier urbain, des frais d'études,
- 🗨️ La construction des logements ne peut se faire que si la démolition a eu lieu ?
 - ↳ Il sera effectivement nécessaire de réaliser la fiche « espaces de convivialité » avant celle des logements tremplin de manière logique, sinon on ne pourra pas y faire la construction des logements.
- 🗨️ Comment seront les voies lentes à Saint-Jean-Sart ?
 - ↳ Elles seront en voie banalisée (2700m en voie centrale)
- 🗨️ Et quid de celle de La Clouse ?
 - ↳ Il y aura un tronçon en voie propre (3400m en voie centrale + 1km prévu en site propre) d'où les différences de prix entre les deux projets.

- 🧠 Quid du recensement des sites d'intérêt biologique ?
 - ↳ C'est un travail qui devra être réalisé par des biologistes, avec travail du GT Nature (qui va préciser l'étude)
- 🧠 Pour la fiche-projet « création, optimisation et valorisation des points d'intérêts des balades d'Aubel », comment cela va se matérialiser ?
 - ↳ Un groupe de travail « Sentier/Mobilité » existe et pourra ensemble réfléchir à des projets à réaliser en partie en lien avec le Gal. Plusieurs projets sont déjà repris dans la fiche tels que les point nœud pédestre et les endroits de geocaching.
- 🧠 Il y a eu une réunion le vendredi 13 septembre pour le réseau de points-nœuds dans l'arrondissement de Verviers. Ils avaient estimé 48 km de parcours points-nœuds pour Aubel, pour un coût de 39.000€ subsidié à 80% du CGT. Donc pour ce projet, il n'y aurait plus grand-chose à faire.

LOT 2 : pas d'estimations inscrites.

Pas de questions.

LOT 3 : ce sont les projets dits « stratégiques », où suite à un besoin identifié qui n'a pas abouti, des idées de projets sont apparues.

Benoit Leuther précise que les projets du lot 3, comme l'encouragement au multilinguisme, peuvent être lancés plus tôt que ce qui est prévu, selon le programme communal et les opportunités.

Question :

- 🧠 Dans quel délai doivent être activés les projets de ce lot ?
 - ↳ Dans un délai de 7 à 10 ans. Les projets de la liste ne doivent pas tous être réalisés et peuvent, en fonction des opportunités et avec discussion avec la CLDR, remonter dans la liste des priorités.

L'échange se poursuit ensuite autour de la partie 3, le **diagnostic partagé**.

Cécile rappelle la séance de mai 2022 (2^e CLDR) où la CLDR s'est appropriée le diagnostic (avec les posters affichés au mur) via des gommettes. Suite à cette appropriation, le bureau avait ajouté les points d'intérêts soulignés par les citoyens dans les thématiques correspondantes. Ils ont donc réalisé le diagnostic partagé sous forme de tableau AFOM.

La fin du document est composée de la vision du développement rural à 10 ans.

Ensuite, la partie 4, la **stratégie de développement**. Elle est composée de 5 objectifs principaux et de plusieurs objectifs spécifiques/opérationnels, qui ont été validés en décembre 2023. Pour chaque objectif, dans le PCDR, il y a un rappel de contexte et des indicateurs qui permettront, dans 5 ans (à mi-parcours du PCDR), d'évaluer les objectifs (étape obligatoire demandée par le GW).

Enfin, le **tableau récapitulatif** de tous les projets (la partie 6) est présenté aux participants. Cécile précise que l'ordre de priorité indiqué dans le tableau émane de la CLDR 6 en décembre dernier, donc de la priorisation. Les membres ont ainsi voté pour ce qui concerne la parcelle de l'ancienne école de la CF, qui en réalité s'est transformé en 4 projets différents, localisés au même endroit et versés dans les lots 1 et 2. Pour le projet de biométhanisation, aussi voté comme coup de cœur, il a finalement été décidé de le placer dans le lot 2.

Tout ce contenu est disponible sur le blog privé Weebly de la CLDR, exceptés la partie 1 (en cours de mise à jour) et la partie 2 (presque finalisée). Ces deux parties seront rajoutées prochainement.

Le résumé sera également mis à disposition prochainement. Ce document a 2 objectifs : il est obligatoire pour passer devant le Pôle Aménagement du Territoire mais l'auteur espère également que la CLDR pourra s'en servir comme support de communication envers les autres habitants.

Question :

- 🗨️ Pour le projet sur le site de l'ancien Bailou, on avait parlé de faire d'autres points d'arrêt/sortie de la L38 : quid ?
 - ↳ Benoit Dorthu précise qu'une demande de permis est en cours au niveau du magasin Okay, et Benoit Leuther précise qu'il faut tenir en compte aussi le dénivelé, ... (**décret WALTER, 2018**, qui vise à arrêter certaines pollutions mais qui dérive car il est désormais monétarisé, donc l'esprit était bon au départ mais sa mise en œuvre ne l'était pas).

6. CHOIX DE LA PREMIÈRE CONVENTION DU PCDR

Sarah Maquet reprend la parole afin de convenir, avec les participants, du choix de la première convention à mettre en œuvre lorsque le PCDR aura été approuvé par le nouveau Conseil Communal puis le PAT.

Elle rappelle qu'il doit s'agir d'un projet matériel, subsidiable en DR.

Idées des membres :

- 🗨️ Démolition de l'ancienne école puis réalisation des **espaces de convivialité** (dont l'étude est déjà faite, et le cahier de charges déjà réalisé)
 - ↳ Projet choisi à l'unanimité

7. PRÉPARATION DU PASSAGE AU PAT

Rosine Bronlet aborde ensuite la préparation du passage au PAT.

Le PAT, Pôle d'Aménagement du Territoire, est un groupe d'experts qui remet des avis et recommandations notamment dans le cadre du PCDR selon l'arrêté Ministériel relatif au PCDR. Il est composé de membres issus de différentes instances et organismes, tels que :

- SPW = Service central et extérieur du Développement Rural
- Partenaires sociaux = représentants des organisations syndicales et patronales
- Pouvoirs locaux = les communes représentées par UVCW
- Organisations environnementales = Natagora / IEW...
- Représentant(s) du secteur du logement (sociétés de Logements Publics)
- Association d'architectes
- Développement urbain = centre de recherche universitaire
- Fondation Rurale de Wallonie (Direction)
- Secrétaire du PAT

Le rôle du PAT est d'évaluer les PCDR et de remettre un avis sur ceux-ci au Gouvernement Wallon. Les questions qu'il se pose lors de l'évaluation sont par exemple : Le diagnostic est-il bien posé ? La participation a-t-elle été réelle ? Le PCDR apporte-t-il une vision globale tout en étant spécifique au territoire ? Les différentes parties du PCDR sont-elles cohérentes ? La programmation est-elle réaliste ? La durée de validité du PCDR de 10 ans est-elle justifiée ? Le PCDR s'appuie-t-il sur les structures et dynamiques déjà en place ?

Le passage au PAT se déroule généralement en 45 minutes de présentation, suivi de 30 minutes de questions-réponses. Au préalable, une réunion de « répétition » est prévue durant une après-midi, à la Commune. Le Jour J, qui aura lieu aux alentours de la mi-février, il faudra se rendre du côté de Namur.

La composition de la délégation qui devra représenter la commune d'Aubel sera la suivante :

- La Commune – Echevin DR
- Le Président de la CLDR (B. LEUTHER)
- L'Auteur : JML
- Un représentant de la FRW
- **Un membre représentant de la CLDR**

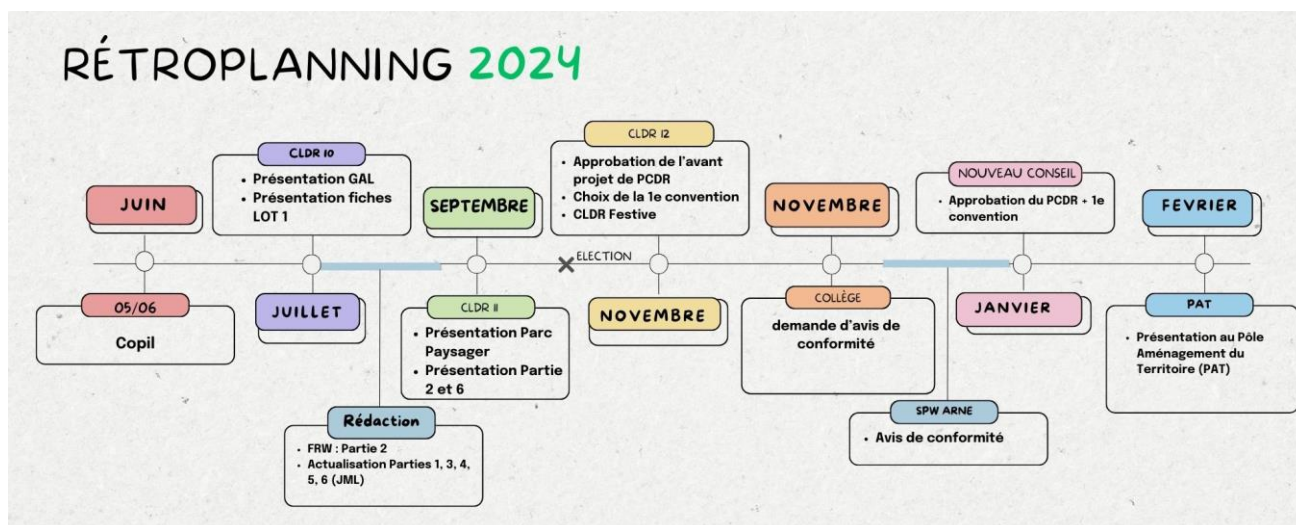
La présence d'un membre citoyen de la CLDR est donc obligatoire. Ce dernier, qui sera désigné officiellement, aura pour mission de représenter la CLDR pour la défense au PAT. Il sera chargé d'expliquer, en 5 minutes, son ressenti vis-à-vis du processus de la participation et du processus d'élaboration.

Pour être désigné, il faut avoir été présent régulièrement lors des réunions et faire preuve de motivation. Il faut par ailleurs être à l'aise à l'oral, structuré et savoir synthétiser.

Rosine Bronlet laisse la possibilité au membre d'y réfléchir et de revenir vers la FRW s'il y a des questions. Lors de la prochaine CLDR, une personne sera choisie.

8. SUITES ET AGENDA

Rosine Bronlet présente la ligne du temps, définie avec le bureau d'étude, l'échevin DR et l'agent-relais.



La prochaine et dernière réunion de la CLDR de la phase d'élaboration aura lieu le **19 novembre à 19h30**. Il s'agira d'une réunion importante, car le PCDR sera approuvé (il faudra alors le quorum !). Le Collège sortant fera ensuite la demande administrative d'un avis de conformité au SPW-Arne. Le PCDR sera ensuite approuvé par le nouveau Conseil.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie

Sarah Maquet et Rosine Bronlet